

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°22.08.07

Présents	24
Pouvoirs	9

OBJET :
PRESENTATION ET
ADOPTION DE LA
CHARTRE
DOCUMENTAIRE DE
LA BIBLIOTHEQUE

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphane PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

La charte documentaire expose les principes de gestion des collections de la bibliothèque. Elle constitue un outil professionnel à destination des partenaires institutionnels et des usagers du service.

Elle décrit les pratiques mises en œuvre par la bibliothèque pour la sélection, l'acquisition, la mise en valeur et la médiation des documents en rapport avec ses missions et ses publics.

Elle doit être validée par le Conseil municipal pour s'inscrire dans les orientations de la politique culturelle de la Ville.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la charte documentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ADOpte la charte documentaire de la bibliothèque.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIE,
Maire.